Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-11_06_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

COMMUNE DE PLOUGOURVEST

| | |
|---|---|
| Date de convocation: 28/05/2026 | Le Vendredi cinq juin deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de PLOUGOURVEST, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean JEZEQUEL, en session ordinaire. |
| Membres:<br>En exercice: 19<br>Présents: 15<br>Votants: 19*<br>Pour: 19<br>Contre 0<br>Abstention: 0 | *Etaient présents* : JEZEQUEL Jean, QUELENNEC Marie-Françoise, JEZEGOU Romain, CORVEZ Christelle, PAUGAM Jean-Luc, MIOSSEC Maryse, MONSIGNY Bertrand, POSTEC Emmanuelle, ABALLEA Clément, PRIGENT Gwénaëlle, QUERE Laurent, JACQ Jérôme, DABERNAT Anne, CREAC'H Annie.<br>*Absents excusés :* MER Serge*, pouvoir donné à Jean-Luc PAUGAM<br>PAUGAM Thomas*, pouvoir donné à Jean JEZEQUEL<br>SALIOU Sylviane*, pouvoir donné à Christelle CORVEZ<br>LE SAOUT Carole*, pouvoir donné à Maryse MIOSSEC |
| **Délibération N°: 11-06-2026** | *Secrétaire de Séance :* Maryse MIOSSEC |

**Objet** : **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Monsieur le Maire*

RAPPELLE au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, les communes de 1 000 habitants et plus doivent adopter un règlement intérieur dans les six mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Le projet de règlement intérieur, préalablement transmis aux membres du Conseil municipal, précise notamment :

- les conditions d'organisation des séances ;
- les modalités de présentation et d'examen des questions orales ;
- les règles relatives au fonctionnement des commissions municipales ;
- les conditions d'expression des conseillers municipaux ;
- les modalités de consultation des projets.

*Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,*
*Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,*

APPROUVE le règlement intérieur du Conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;

PRECISE que ce règlement entrera en vigueur à compter du 05 juin 2026;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 029-212901938-20260605-11_06_2026-DE

*Ainsi fait et délibéré, le 05/06/2026*
*Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Plougourvest.*

| | | |
|---|---|---|
| *M. Jean JEZEQUEL,*<br>*Maire* | *Mme Maryse MIOSSEC*<br>*Secrétaire de Séance* | *Acte certifié exécutoire, compte tenu de la :*<br>*-publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du 05/06/2026*<br>*- transmission au contrôle de légalité le 05/06/2026* |

MAIRIE DE PLOUGOURVEST
29400 Finistère

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, 35044 RENNES Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.*

*Commune de PLOUGOURVEST – Séance du 05 Juin 2026*